

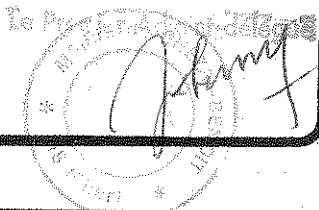
D.D.E. 18 s.u.

ARRETE LE : 30/01/1986

PUBLIE LE : 26/06/1986

APPROUVE LE:

15 JANV. 1987



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
Commune de :

CHEZAL ~ BENOIT

LISTE DES SERVITUDES

document n°

4

COMMUNE DE : CHEZAL BENOIT

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE EXISTANTES

MINISTERE	CODE	DIRECTION	OBJET
AGRICULTURE	A 1	Office National des Forêts	- <u>Bois et Forêts</u> - Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier (articles L 151-1 à L 151-6, L 342-2, R 151-1, R 151-3 à R 151-5 du code forestier) - R = 500 m à 2000 m <ul style="list-style-type: none">. Forêt domaniale de CHOEURS. Forêt d'Etablissement Public du C.H.S de CHEZAL BENOIT
AGRICULTURE	A 5	Aménagement	- <u>Canalisations d'eau et d'assainissement</u> - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (loi n° 62-904 du 4 août 1962) et (décret n° 64-153 du 15 février 1964)
CULTURE et COMMUNICATION	AC 1	Direction du Patrimoine	- <u>Monuments Historiques</u> - Servitudes de protection des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913 modifiée) - r = 500 m <ul style="list-style-type: none">. <u>Edifice classé</u><ul style="list-style-type: none">- Eglise (18 mai 1908). <u>Edifice inscrit</u><ul style="list-style-type: none">- Bâtiment dit "Salle des Morts" : façade (29 juillet 1937)
DES AFFAIRES SOCIALES et de La SOLIDARITE NATIONALE	AS 1	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	- <u>Conservation des eaux</u> - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (article L 20 du code de la santé publique) et (décret n° 61-859 du 1er août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967) <ul style="list-style-type: none">. Captage de l'hôpital. Réservoir

COMMUNE DE : CHEZAL BENOIT
 PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE EXISTANTES

MINISTERE	CODE	DIRECTION	OBJET
INDUSTRIE et de La RECHERCHE	I 4	Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon *	- <u>Electricité</u> - Servitudes relatives à l'éta- blissement des canalisations électriques .Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 .Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 .Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - Lignes M.T. aériennes - Lignes M.T. et B.T. souterraines
POSTES, TELECOM MUNICATIONS et TELEDIFFUSION (Secrétariat d'Etat)	PT 3	Direction Générale des Télécommunica- tions	- <u>Télécommunications</u> - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégra- phiques (article L 48, alinéa 2, du code des Postes et Télécommunications) . Câble C.R.T. 18/50 - C.D. 65 (CHEZAL BENOIT LIGNIERES)

* - Tension 7/ 63 KV - E.D.F. - Centre Régional de Transport d'Energie et des Télécommuni-
cations de l'OUEST - 75 Bd Gabriel LAURIOL - B.P. 1143
44024 - NANTES CEDEX -
 - Tension < 20 KV - E.D.F. - Service Local de la Distribution

Arrêté

N° du 11 Avril 2001
Mettant à jour le plan d'occupation des sols
de la commune de CHEZAL BENOIT

Le maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-36 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 JUIN 1998.....
approuvant la modification du plan d'occupation des sols

Vu notamment les plans et documents ci- annexés

ARRETE

Article 1

Le plan d'occupation de sols de la commune de CHEZAL-BENOIT est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les plans d'alignements des routes départementales citées ci-dessous sont incorporés dans la liste des servitudes du plan d'occupation des sols de la commune de Chezal-Benoit

ROUTE DEPARTEMENTALE N° 18 (anciennement chemin vicinal de grande communication n° 18 de Vierzon à Lignières) décret du 3 septembre 1872

ROUTE DEPARTEMENTALE N° 65 (anciennement chemin vicinal de grande communication n° 65 de Culan à Issoudun) décret du 3 septembre 1872

Article 2

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie

Article 4

Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le sous-préfet

Fait à ..CHEZAL-BENOIT..... , le 11 AVRIL 2001



Déposé
à la Sous-Préfecture

le :

13 AVR. 2001

